

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	3
Présents	26	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 mars 2016, après convocation légale reçue le 2 mars 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEUR),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Sylviane VERGIER, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE).

Etaient Absents non représentés :

M. Thomas CONSTANTIN, M. Yannick LIBOUREL.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N° 97 du 07/12/2015 : Attribution d'une subvention d'un montant de **4 910,00 euros** au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à **Monsieur DEBIEUVRE, gérant de la SCI DRD**, propriétaire occupant du logement situé 195 Avenue Jean Althen à ALTHEN DES PALUDS (84210) en vue de travaux lourds de réhabilitation – Annule et remplace la décision N°CC/44/8.5/2015-28

N° 98 du 07/12/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **128,40 m²** avec la **Société à Responsabilité Limitée « BRUNO ET TRADITION »** domicilié à MONTEUX (84170), 51 Rue de l'Hôpital (Ebénisterie, fabrication de mobilier et aménagements intérieurs ambulants). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} janvier 2016** et s'achevant au plus tard **le 31 décembre 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **426.27 € HT, soit 511.52 € TTC**.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMPTAT

N° 99 du 07/12/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **160 m²** avec la **Société à Responsabilité Limitée « PIZZA STORE »**, dont le siège est situé à MONTEUX (84170), Plateforme Economique du Pérussier, 350 Chemin du Pérussier (le commerce de gros d'articles en carton). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} janvier 2016** et s'achevant au plus tard **le 31 décembre 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **508.36 € HT, soit 610.03 € TTC**.

N° 100 du 07/12/2015 : Signature d'une convention de formation au profit de Monsieur Rémi MAGNIER pour préparer le CAPA Travaux Paysagers avec le **CFA Régional Public PACA**

La durée totale de formation est de **245 heures** pour un coût total de 245 h X 8 € /h = 1 960.00 Euros. La présente convention prend effet à compter du **7 décembre 2015**.

N° 101 du 09/12/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **22 m²** avec l'**EUURL « SUD PIZZA »**, dont le siège est situé à SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON (84450), 58 Rue des Pénitents, (formation de pizzaiolos). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} janvier 2016** et s'achevant au plus tard **le 31 décembre 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **66.00 € HT (3.00 € HT le m²), soit 79.20 € TTC**.

N° 102 du 10/12/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **7.50 m²** avec **Monsieur Joël GACQUIERE**, sis 9 Rue Aimé Dupré, 84170 MONTEUX, (stockage de cycles, motocycles ainsi que tout engin à moteur et toutes machines spéciales dans le cadre de son activité de vente sédentaire et ambulante). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} janvier 2016** et s'achevant au plus tard **le 31 décembre 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **11.91 € HT, soit 14.29 € TTC**.

N° 103 du 10/12/2015 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **28.50 m²** avec **« BETYFORGE »**, dont le siège est situé à MONTEUX (84170), 22 Rue des Santolines (stockage de matériel destiné à ses activités d'animations et de représentations). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} janvier 2016** et s'achevant au plus tard **le 31 décembre 2018**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **42.75 € HT (1.50 € HT le m²), soit 51.30 € TTC**.

N° 104 du 14/12/2015 : Signature d'un prêt à usage sous seing privé pour un bien situé sur la Commune de Monteux, 1 200 chemin de la Sorquette, constitué d'une propriété bâtie comprenant un bâtiment à usage d'habitation, un manège, des écuries, dépendances et terrain attenant avec la **SCI MAINTENANT**, représentée par Monsieur Marc-André JOUANEN, son gérant, à compter du 15 décembre 2015. Le prêt à usage est consenti à **titre gratuit** et expirera **le 30 Septembre 2017**.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 105 du 14/12/2015: Signature d'un contrat de maintenance du Serveur TX 2540 pour les bureaux de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat avec **JURICK SOLUTIONS LOGICIELS** - 1, Place Alexandre Famèse - Le Giotto- 84000 AVIGNON pour un montant trimestriel de **450,00€ HT**. Le contrat prendra effet le **15 janvier 2016** pour une durée d'**UNE(1) année**. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse, le contrat aura **une durée maximale de CINQ (4) ans**.

N° 106 du 14/12/2015: Signature d'un prêt à usage sous seing privé entre la Communauté de Communes, et **Monsieur Johnny HOARAU** pour consentir **une mise à disposition gratuite** du bien situé sur la Commune de Monteux, 1 200 chemin de la Sorguette, à condition que l'emprunteur respecte les conditions du prêt et utilise le bien pour un usage d'habitation. Ce prêt est consenti **à titre gratuit** à compter du **21 Décembre 2015 et expirera le 30 Septembre 2017**.

N° 107 du 17/12/2015: Signature d'un prêt d'un montant global de **2.000.000 €** (deux millions euros) auprès de la **Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse** pour le budget général. La durée totale du prêt sera de **20 ans**. Le remboursement du prêt sera annuel, le **taux est de 2.86 %**. La commission d'engagement est de **0,20%**. Les autres conditions sont précisées dans le contrat.

N° 108 du 17/12/2015: Signature d'un prêt d'un montant global de **570.000 €** (cinq cent soixante-dix mille euros) auprès de la **Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse** pour le budget annexe ZAC des Escampades. La durée totale du prêt sera de **20 ans**. Le remboursement du prêt sera annuel, le **taux est de 2.86 %**. La commission d'engagement est de **0,20%**. Les autres conditions sont précisées dans le contrat.

N° 109 du 18/12/2015: Signature d'un prêt d'un montant global de **570.000 €** (cinq cent soixante-dix mille euros) auprès de la **Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse** pour le budget annexe ZAC des Escampades. La durée totale du prêt sera de **20 ans**. Le remboursement du prêt sera annuel, le **taux est de 3,14 %**. La commission d'engagement est de **0,20%**. Les autres conditions sont précisées dans le contrat. – **Annule et remplace la décision 108/2015**.

N° 1 du 18/01/2016: Signature d'un contrat de maintenance et de garantie avec **la Société Fac Similé Grand Sud** siège social 550, rue Alfred Nobel le Millénaire – BP 69 – 34935 Montpellier cedex 9 , moyennant le coût suivant :

Forfait annuel maintenance TAS inclus main d'œuvre + déplacements + consommables + pièces détachées 32,00 € HT

Montant copie N & B 0,004 € HT

Montant copie couleur 0,04 € HT

Le contrat prendra effet au **9 mars 2016** et ce pour une (1) année.

N° 2 du 18/01/2016: Signature d'un contrat de maintenance pour assurer la bonne marche des logiciels SIG-Instruction des permis avec **la société JVS** pour un montant annuel hors taxe de **4 609.52 €**, avec effet à partir du **1/01/2016**, pour une durée d'**un an renouvelable** par tacite reconduction toutes les années, la durée du contrat ne pouvant excéder **4 ans**.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT



N° 3 du 18/01/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Montoux d'une surface utile d'environ **42 m²** avec l'entreprise « **Comtat Diffusion Services** », dont le siège est situé à MONTEUX (84170), Les Muriers 89, 14 Rue Aimé Dupré (vente papeterie, mobilier de bureau, hygiène et produits d'emballage). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} février 2016** et s'achevant au plus tard **le 31 janvier 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **126.00 € HT** (3.00 €HT le m²), soit **151.20 € TTC**.

N° 4 du 18/01/2016 : Signature d'un contrat de maintenance et de garantie avec la **Société Fac Similé Grand Sud** siège social 550, rue Alfred Nobel le Millénaire – BP 69 – 34935 Montpellier cedex 9 , moyennant le coût suivant :

Forfait mensuel maintenance TAS inclus main d'œuvre + déplacements + consommables + pièces détachées 32,00 € HT

Montant copie N & B 0,004832 € HT

Montant copie couleur 0,048322 € HT

Le contrat prendra effet au **9 mars 2016** et ce pour une (1) année. **Annule et remplace la décision N° CC/44/1.4/2016-1.**

N° 5 du 26/01/2016 : Signature d'une convention avec **CMF Languedoc Roussillon – 32 Rue Annibal – 30 150 ROQUEMAURE**, pour la formation de :

- **6 personnes** sur la nacelle 1B recommandation R386 (PEMP)
- **21 personnes** pour les formations 1.4.8.9 recommandation R372M (ENGINS)

La durée de formation est de **3 jours pour la nacelle** et la durée pour les engins de chantier est de 5 jours par groupe. Avec **1 jour de formation théorique** pour les 21 stagiaires puis **3 jours de pratique et la journée TEST** (par groupe). Le présent accord est conclu sur les bases suivantes **Action Nacelle (R386) : 1 500 € - Action Engins de chantier (R372M) : 7 000 € - TOTAL : 8 500 € net de TVA.**

N° 6 du 08/02/2016 : Signature d'un marché avec l'entreprise **Société ACCESMETRIE SAS, 2 bis Boulevard de la Paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON** pour l'élaboration de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), de diagnostics des établissements recevant du public (IOP) pour la communauté de communes « Les Sorgues du Comtat » et les communes membres du groupement de commandes. Le présent marché est conclu pour un montant total de **52 362.50 € HT** soit **62 835.00 € TTC** et pour des réunions supplémentaires si besoin pour l'ensemble du groupement de commande, au prix unitaire de **250.00 € H.T.** soit **300.00 € TTC**, qui seront notifiées par ordre de service.

N° 7 du 15/02/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Montoux d'une surface utile d'environ **42 m²** avec la **SARL « M.P. ELEC »**, dont le siège social est situé à PERNES LES FONTAINES (84210), 1 483 Avenue René Char (Travaux d'installation électrique dans tous locaux). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} mars 2016** et s'achevant au plus tard **le 28 février 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **129.47 €HT**, soit **155.37 €TTC**.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT



N° 8 du 15/02/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Montoux d'une surface utile d'environ **60 m²** avec **Monsieur Frédéric DUMAS**, artisan, exploitant individuel, dont le siège social est situé à LORIOL DU COMTAT (84870), 200 Avenue la Ramadone (services d'aménagement paysager). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} mars 2016** et s'achevant au plus tard **le 28 février 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **92.48 €HT, soit 110.98 €TTC**.

N° 9 du 16/02/2016 : Signature d'une convention d'occupation précaire d'un terrain situé dans l'îlot A1 de la ZAC de Beaulieu, entre La Communauté de Communes et les opérateurs **EQUILIS et LA PROVENCE AUTREMENT**. Cette occupation est conclue à **titre gratuit** et ce pour une durée de **18 mois** à compter de la date de signature, renouvelable tacitement par période de 12 mois.

N° 10 du 18/02/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Montoux d'une surface utile d'environ **26.50 m²** avec **Monsieur Frédéric LECERF**, propriétaire en nom propre d'une entreprise individuelle, dont le siège est situé à PERNES-LES-FONTAINES (84210), 54 Place Notre Dame de Nazareth, (stockage de matériel destiné aux activités de multiservices). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} mars 2016** et s'achevant au plus tard **le 28 février 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **39.75 €HT (1.50 €HT le m²), soit 47.70 €TTC**.

N° 11 du 19/02/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Montoux d'une surface utile d'environ **42 m²** avec **Madame Agnès GICQUEL**, propriétaire en nom propre de l'entreprise individuelle « LEELOO », dont le siège est situé à BEAUMES DE VENISE (84190), 344 Avenue Raspail, (création artistique relevant des arts plastiques). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} mars 2016** et s'achevant au plus tard **le 28 février 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **126.00 €HT (3.00 €HT le m²), soit 151.20 €TTC**.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS
Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

